

Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes et la Commune se sont associés, lors du 14 juillet 2016, pour proposer aux habitants du village, une journée de la Fraternité, au cours de laquelle de nombreuses animations ont été proposées au public.

Devant le succès obtenu par les différentes activités, nous avons décidé de reconduire la formule en 2017.

Descente de caisses à savon – 1 caisse en bois, 4 roues, un guidon, des freins. Vous pouvez tous construire votre bolide, piloté par vos enfants. Plans sur internet, nous fournissons les casques et la piste d'essais. Un concours doté de prix permettra de récompenser les meilleures réalisations !!!

Jeux anciens – De nouveaux jeux sont en cours de construction.

Le programme complet de cette journée sera dévoilé dans les semaines à venir.

Nous recherchons des bénévoles d'un jour, pour assurer la sécurité et tenir les stands de jeux le 14 juillet.

Merci de laisser votre nom et vos coordonnées en mairie, le plus tôt possible.

L'Equipe du Comité des Fêtes

Stationnement des véhicules :

Rappel des règles de stationnement en vigueur dans les rues du village :

Le stationnement alterné est en application dans toutes les rues (stationnement du côté impair du 1^{er} au 15 du mois puis stationnement côté pair la dernière quinzaine du mois)

Le stationnement sur les trottoirs est interdit, il est en effet anormal que les piétons aient à descendre du trottoir car des véhicules y sont stationnés. Un stationnement à cheval sur la voirie et le trottoir est autorisé sous réserve que la circulation des piétons et des poussettes reste possible sur le trottoir.

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2017

Absent(s) : Pascal BONETTI, Julie BRICHE, Emilie ROZE

Secrétaire de séance : Jean-François CHATTE

Le conseil municipal a :

- Approuvé le compte rendu de la réunion du 29 mars 2017
- Décidé de ne pas exercer ses droits de préemption sur les propriétés bâties cadastrées :
 - o AB n° 327, située 27 Rue Justin Haudos de 110 m2
 - o AB n° 128, située 10 Rue de la Marne de 2 241 m2
- Approuver la modification des statuts de distribution publique d'électricité confiés au SIEM

Le conseil municipal a pris connaissance :

- Des devis relatifs :
 - o à la signalétique et d'installation de glissières de sécurité
 - o la mise en sécurité du terrain multisports
 - o du gravillonnage des chemins communaux
 - o de remplacement d'extincteurs

Retrouvez-nous sur
<http://loisyinfo.canalblog.com/>
et www.loisysurmarne.fr
e-mail :
info.loisysurmarne@orange.fr



Loisy – Info

Mai 2017

Journal Mensuel de notre commune,
Vie associative, délibérations, reportages et informations pratiques.



Edito :

Comme l'an passé la Commune de Loisy-sur-Marne organise pour la soirée du 14 juillet un repas de convivialité citoyenne de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes communale.

Ce repas est réservé aux habitants de la commune, avec toutefois la possibilité de réservation pour des invités extérieurs.

Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire à l'aide du coupon réponse ci-joint avant le 23 juin.

Le nombre de places est limité pour des raisons de sécurité et seront honorées dans l'ordre des inscriptions.

Le Maire, Jean-Pol BESNARD

Agenda du mois :

- **Samedi 20 mai de 14h30 à 16h30** – Lectures et Chants au Fil de l'Eau. Flânerie champêtre sur les bords de la Guenelle organisée par l'Association « Lire à la Campagne »
- **Vendredi 9 juin à 18h30** - Kermesse de l'école du groupe scolaire « Camille Paiseur »

Informations diverses :

Elections (Rappel) :

Le nombre d'habitants de notre commune étant supérieur à 1000 habitants, l'article R 60 du code électoral suivant est applicable : *Les électeurs des communes de plus de 1000 habitants doivent présenter au moment du vote en même temps que leur carte électorale un titre d'identité dont la liste exhaustive est affichée dans le bureau de vote.*

Inscriptions scolaires (rappel) :

Les inscriptions des nouveaux élèves entrant à l'école du village pour la rentrée 2017/2018 se font en mairie.

Pour la 1^{ère} année de maternelle se munir de : - Livret de famille - Justificatif de domicile

- Certificat médical - 2 photos - N° téléphone des parents

Pour les autres classes se munir de : - Livret de famille - Justificatif de domicile - Carnet de santé

- Certificat de radiation - N° téléphone des parents.

Centre Loisirs :

L'AFR organise son centre de loisirs du 10 juillet au 4 août pour les enfants de 4 à 12 ans, inscriptions au Relais Familles le 23 mai 2017 de 17h à 20h et le 24 mai 2017 de 9h à 11h30.

Renseignements au Relais Familles

INSCRIPTION AU REPAS du 14 JUILLET

à retourner en mairie pour le 23 juin 2017

Nom : Prénom

Nombre d'adultes Loisyats :x 6.00 € =

Nombre d'enfants Loisyats -12 ans : = gratuit

Nombre d'invités extérieurs : x 12.00 € =
(y compris enfants)

Total :

A régler en mairie à la réservation – Seuls les repas réservés seront assurés



Informations pratiques

MAIRIE de LOISY-SURMARNE

Horaires d'ouverture

Lundi : 17h à 19h

Mardi : 10h00 à 12h00 et 18h à 19h

Mercredi : 18h à 19h

Jeudi : 18h à 19h

Vendredi 10h00 à 12h00

Tel : 03 26 72 03 17

E-Mail : mairie.loisysurmarne@orange.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

Lundi 09h30 à 11h30

Mardi 17h00 à 19h00

Mercredi 14h00 à 16h00

Samedi (1^{er} du mois) 10h00 à 12h00

Tél : 03.26.72.23.31

E-mail : bibliothequeloisysurmarne@orange.fr

Fermeture annuelle en juillet et août et pendant les vacances de Noël

DECHETTERIE

Horaires d'hiver : 01/10 au 31/03

Du Lundi au Vendredi :

10H à 12H et 14H à 17H

Samedi : 9H à 17H sans interruption

Dimanche : 9H à 12H

La déchetterie est fermée les jours fériés y compris les dimanches de Pâques et Pentecôte

EN CAS de PROBLEME sur la DISTRIBUTION d'EAU

S'adresser à la Communauté de Communes :

1 rue Jean JUIF à Vitry le François (en face de chez « ROCHA ») Tel : 03 26 72 19 81

Et VEOLIA Eau : 09 69 32 35 54

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES

Vendredi pour les bacs roulants

Mercredi pour les sacs jaunes

ATTENTION sortir votre bac ou votre sac la veille à partir de 19H

Pas de ramassage des sacs jaunes les jours fériés et des ordures ménagères les 1^{er} mai, Noël et 1^{er} janvier

RAMASSAGE des OBJETS ENCOMBRANTS

Le 3^e Jeudi du mois de Février et Octobre :

Tous matériaux à base de ferraille, et tous les objets non recyclables (autres qu'ordures ménagères). Sauf : Gravats, cartons, matériaux de démolition (volets, fenêtres...), déchets industriels comme pare-brise, pneus, déchets verts. Sortir la veille.

FAMILLES RURALES

6 Rue du Met Jacquet

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

ainsi que les mardis et vendredi

de 14 h 00 à 16 h 00

Tél : 03 26 72 54 31

famillesrurales.loisysurmarne@orange.fr

